

SEANCE du 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 5 avril 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES, Muriel RUSTAND

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE a donné procuration à Isabelle BON, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Dominique FONGARNAND à Jean-Claude BOS, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Muriel RUSTAND

Rapporteur : Philippe GELIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_27-DE

S²LO

N° DE2024-27

Objet : Partenariat entre la Commune de Fontaines, l' Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle (EPLEFPA) et l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA) de Fontaines dans le cadre du programme des actions culturelles du projet « Bruits qui courent »

M. Philippe GELIN rappelle le partenariat entre la Commune et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle (EPLEFPA) et l'ALESA (association des élèves du lycée) de Fontaines pour engager des actions communes afin de :

- développer l'offre culturelle et l'animation sur le territoire fontenois
- favoriser la rencontre entre les générations
- partager les valeurs communes du vivre ensemble
- développer chez les jeunes l'envie de l'engagement au service du collectif

L'EPLEFPA de Fontaines s'engage, dans le cadre de sa mission « développement et animation du territoire » à travailler à la mise en place de temps de rencontres entre les apprenants et la population fontenoise.

Comme l'année scolaire passée, ils proposeront, en concertation avec la commune, un programme d'animation dans le cadre du projet « Bruits qui courent » au cours de l'année 2024.

Ces animations pourront avoir lieu soit à l'établissement, soit sur un autre lieu de la Commune de Fontaines.

Pour se faire, l'EPLEFPA mettra gratuitement à disposition les équipements et matériels nécessaires au bon déroulement de l'action envisagée.

Les personnels concernés interviendront sans qu'aucune contrepartie financière ne soit demandée à la commune.

La commune de Fontaines s'engage quant à elle à inscrire les animations dans le programme des actions culturelles de la commune, à mettre gratuitement à disposition ses équipements et matériels dont elle dispose nécessaires au bon déroulement de l'action envisagée.

Les personnels concernés de la commune interviendront sans qu'aucune contrepartie ne soit demandée à l'EPLEFPA.

Pour chaque action, une annexe financière à la présente convention précisera :

- la nature, le lieu et la date de l'action
- le budget prévisionnel de l'action
- le mode de financement et de paiement des frais engagés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités du partenariat pour la période de septembre à décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Muriel RUSTAND



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_27-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Fontaines, représenté par son Directeur, M. Pierre BOTHERON

Et :

La commune de Fontaines, représentée par son Maire, Mme Nelly MEUNIER-CHANUT, dûment habilitée par délibération en date du 9 avril 2024

Et :

L'ALESA de Fontaines, représentée par son Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention et organisation

Il est décidé d'organiser une animation éducative et culturelle sur le territoire de Fontaines, ouverte aux habitants de Fontaines et aux élèves et étudiants de l'EPLEFPA « Bruits qui court ». La supervision et l'organisation et l'organisation générale des spectacles sont confiées aux trois parties, qui rendront compte à un comité de pilotage composé des représentants des trois parties.

ARTICLE 2 : Dispositions financières

2-1 L'EPLEFPA Fontaines Sud-Bourgogne prend en charge l'ensemble de l'organisation financière (établissement des devis, demande et perception des subventions éventuelles, règlement des factures).

2-2 A la fin des animations, sur présentation d'un bilan financier (modèle en annexe), l'ALESA de Fontaines et la commune de Fontaines s'engagent à rembourser une somme correspondant pour chacune des parties à 1/3 du reste à payer une fois éventuelles recettes perçues par l'EPLEFPA Fontaines Sud-Bourgogne pour ces actions culturelles.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Fait à Fontaines, le

en trois exemplaires

Le Directeur de l'EPLEFPA

Le Maire

Le Président de l'ALESA

Pierre BOTHERON

Nelly MEUNIER-CHANUT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_27-DE

